« En fait, deux intérêts combinés démontrent la nécessité de mettre un terme à l'exil du souverain pontife et au pouvoir du parti qui a usurpé son autorité. Le monde catholique est en droit de réclamer pour le chef visible de l'Eglise la plénitude de liberté indispensable pour le gouvernement de la société catholique, cette vieille monarchie qui a ses sujets dans toutes les parties du monde. Les peuples catholiques ne permettront pas que le chef de leur église soit dépouillé de son indépendance et devienne le sujet d'un prince étranger. Ils ne souffriront pas qu'il soit dégradé par une faction qui, sous l'égide de son vénérable nom, cherche à miner et à ébranler son trône. Pour que l'évêque de Rome, qui est en même temps le chef souverain de l'église catholique, puisse exercer ses hautes fonctions, il faut qu'il soit souverain de Rome.

» Aussi les états catholiques réunis ont-ils tous le plus grand intérêt à soutenir la souveraineté temporelle de la papauté. D'autre part, les pays qui touchent aux états de l'église ont le plus grand intérêt à veiller à ce que ces états ne deviennent pas le siége d'une anarchie flagrante qui pourrait mettre en danger leur propre sûreté. Sans aucun doute, il appartient à l'Autriche et à la France, en leur qualité de puissances catholiques au premier ordre, d'élever la voix et de protester contre les crimes dont le saint-père a été victime. Nous pensons, en outre, que le roi de Naples, au double titre de souverain catholique et de voisin des états de l'église, a le droit d'entrer dans une combinaison ayant pour objet de rétablissement du souverain pontife dans le métropole du la chrétienté et la restauration de ses droits souverains. Tandis que les autres princes de la Péninsule ont été le plus ou moins remués par la faction qui a graduellement miné leurs trônes, le roi de Naples a pu défendre son indépendance contre les attaques de la révolution.

Le saint-père lui-même, en choisissant pour asile le royaume de Naples, a donné à S. M. sicilienne une preuve évidente de sa confiance personnelle en elle, soit à raison de ses qualités, soit à cause de la force du gouvernement du roi Ferdinand. C'est justice de reconnaître ces faits et de répondre à cette confiance par une conduite honorable. Nous sommes convaincus dès lors qu'il y aurait injustice, et qu'il serait contraire aux vœux de S. S. de refuser notre consentement au roi de Naples (y avant droit à tant de titres) pour participer à cette affaire. Quant au parti à prendre pour mener ces choses à bonne fin, nous sommes d'avis que les gouvernements d'Autriche, de Naples et de France, après s'être consultés avec S. S. à ces sujets, devront faire conjointement et simultanément au gouvernement provisoire de Rome une communication à ces fins. Considérant que les intérêts de l'église catholique, dont nous participons la majorité de leurs sujets, demandent impérieusement que le chef visible de l'église possède la plénitude de liberté et d'indépendance nécessaire pour l'exercice de sa mission apostolique; considérant qu'aux termes des traités qui lient lesdites puissances il a été décidé que la sécurité et l'indépendance des états de l'église seraient données au souverain pontife; considérant que les saint-pères protesté solennellement contre les actes criminels qui l'ont ins dans la nécessité de quitter sa capitale afin de conserver sa liberté d'action, qu'il a proté-té également contre l'usurpation de ses droits souverains; considérant que S. S. a réclamé leur assistance pour le rétablissement de ses droits, les gouvernements d'Autriche, de France et de Naples croient de leur devoir de faire savoir au gouvernement provisoire romain qu'ils sont décidés à donner au souverain pontife leur assistance morale et au besoin matérielle dans le but de le mettre en état de rentrer à Rome et d'être réintégré dans le plein exercice des droits de souveraineté à lui afférens. Par suite de cette détermination, ils font savoir au gouvernement provisoire qu'ils voul ‘uer des moyens le plus efficaces pour amener, dans les plus brèf délai, un résultat pareil à celui que nous avons décrit.

» Il est possible que cette manifestation des puissances qui ont les moyens d'agir énergiquement, encourage la majorité du peuple romain, aujourd'hui trompé en respect par une minorité factieuse, à faire un dernier effort pour secouer un joug honteux et rétablir avec la puissance du saint-père l'ordre et la tranquillité dans les murs de Rome. Il ne nous appartient pas de préjuger les conditions que le saint-père peut agréer, attendu qu'il est, après tout, le meilleur juge de ce qu'exige son juste appréciation de ses droits et de sa dignité. Surpendant, après un certain délai, dont la durée devra être préalablement fixée, la déclaration des puissances ne produisait pas l'effet par elles attendu, il faudrait recourir immédiatement aux moyens matériels. Les rôles, à notre avis, pourraient être distribués comme suit :

» Les forces navales de la France paraîtraient devant Civita-Vecchia. Une forte division de cette politique passerait les frontières des états de l'église pendant que les troupes autrichiennes passeraient le Pô. L'action subséquente dépend des circonstances; mais elle cesserait dès l'instant où le pape aura repris les rênes du gouvernement. Il ne croira avoir consolidé pour n'avoir plus besoin de secours étranger. Nous avons été les pensées par nous soumises à l'envoyé de M. Drouyn de Lhuys.

» Veuillez être assez bon pour lui lire cette dépêche et nous mander les observations que cette lecture lui aura suggérées.

» SCHWARZENBERG. »

Dépêche adressée par le cabinet autrichien à ses représentans près les cours de Berlin et de St-Pétersbourg, en date du 17 janvier 1849.

» Après l'acceptation par le cabinet de Turin de l'offre de médiation de la France et de l'Angleterre, les représentans des deux puissances firent des ouvertures au cabinet de Vienne, prenant pour base principale de la négociation à ouvrir le projet de pacification présenté à lord Palmerston par M. de Hummelauer. Nous forons observer ici que ce projet, tendant en substance à détacher la Lombardie de l'empire d'Autriche, et auquel il plaît à lord Palmerston de revenir sans cesse, n'émanait pas du cabinet impérial, lequel, comme il avait été proposé à notre cabinet par le secrétaire d'état d'Angleterre, et M. de Hummelauer ne l'avait accepté que sous la reserve de le soumettre à l'approbation de sa cour, qui ne l'a jamais sanctionné. Toutefois, le baron de Wessenberg, guidé par des considérations tirées de notre situation intérieure, consentit à accepter les ouvertures, et à ne pas présentes sollicitations de la France.

» Le cabinet que j'ai l'honneur de présider, en arrivant à la direction des affaires, comprit que la médiation anglo-française, au lieu de mener à la paix, était de nature à produire des difficultés. Cependant il fallait remplir les engagemens de nos prédécesseurs; mais nous ne laissâmes pas les gouvernement de France et d'Angleterre dans l'ignorance de notre détermination irrévocable de rejeter du bras de la négociation qu'ils avaient proposée. Nous avons déclaré péremptoirement à Paris et à Londres que nous ne consentons en aucune façon à la moindre altération de l'état de nos possessions territoriales en Italie fixé par les traités de 1814 et de 1815, et rétabli depuis par les armes victorieuses de l'Autriche; que le gouvernement de Vienne ne souffrirait pas que nos provinces italiennes était exclusivement du ressort de notre politique intérieure, et que, tout en voulant donner à ces provinces les institutions que la parole impériale avait garanties, nous ne souffririons jamais de la part d'une puissance étrangère la plus légère intervention à ce sujet.

» Nous avons ajouté que les conditions de la paix à conclure entre l'Autriche et la Sardaigne étaient, à notre avis, l'unique objet de la médiation de la France et de l'Angleterre. Dans le cas où les puissances médiatrices viendraient à mettre sur le tapis d'autres questions sur la situation de l'Italie, nous refuserions de les discuter, à moins d'une convocation générale à une délibération aussi générale des autres contresignataires des traités qui ont decidé du sort de la Péninsule. Il semble que ces explications, répétées avec autant de franchise que de précision, ont produit sur le gouvernement de France une impression légitime. Les ouvertures faites actuellement par M. Delacour me portent à croire que l'on est enfin convaincu à Paris qu'entre notre programme et celui du cabinet Gioberti, tendant (si on l'analyse) à l'expulsion des Autrichiens de l'Italie, la distance est si grande qu'il n'est pas de médiation qui puisse espérer l'espoir de passer par dessus. Ainsi le cabinet de Paris paraît disposé à laisser de côté l'affaire de la médiation, et à y substituer un congrès des principales puissances signataires des traités de Vienne. En suggérant cette idée, le chargé d'affaires de France n'a pas pu préciser les questions dont le congrès devra s'occuper; mais quand on réfléchit à l'état d'anarchie et de décomposition sociale dans lequel se trouve placée aujourd'hui la malheureuse Péninsule italienne, on ne saurait nier qu'il n'existe que trop de sujets appelant l'attention des grandes puissances amies de l'ordre et de la tranquillité.

» Si le gouvernement français, en renonçant au stérile projet d'une médiation qui, si l'on considère que le point de départ des deux parties contendantes est diametralement opposé, n'offre pas la moindre chance de succès, se rallait à l'Autriche pour inviter les grandes puissances de l'Europe à délibérer ensemble, afin de rétablir l'ordre et la tranquillité chrétiennes en Italie jusque dans leurs fondemens, nous devons dire, de notre côté, que nous nous réjouirons cordialement de voir la France engagée dans une politique tendante à une si bonne fin; car nous nous flattons que dans une telle réunion, une bonne intelligence entre les cours alliées aurait assez de poids pour faire pencher la balance en faveur d'une nouvelle considération des principes de justice et de saine politique que le congrès de Vienne avait eu la sagesse d'établir.

» Je me réserve le droit de traiter de nouveau la question si le gouvernement français développe davantage son idée. En attendant, je crois nécessaire de présenter aux cabinets de St-Pétersbourg et de Berlin un projet qui paraît digne d'être pris en considération. Je prie V. Exc. de donner lecture de la présente dépêche au ministre impérial et royal, et de m'informer de leur opinion à ce sujet.

» SCHWARZENBERG. »

Le roi de Naples a dissous le parlement, le 13 mars.

Le gouvernement sicilien ayant refugé d'accepter l'*ultimatum* qui lui avait été présenté (voir plus haut) par les amiraux français et anglais, MM. Rayneval et Temple, étaient partis le 21 pour Palerme, à l'effet d'amener les Siciliens à un arrangement. On désespérait du succès de cette nouvelle démarche. En attendant, 30,000 hommes étaient prêts à marcher contre la Sicile.

TROISIÈME LISTE des offrandes mises à la disposition de S. S. Pie IX comme témoignage de sympathies affectueuses.

MM. les élèves des Frères des écoles chrétiennes de Péra, 1ère classe : Schirmacek p. 50; A. Cuzesse 11; G. Philippopulos; F. Gaspard 15; Antuant Zénap 10; I. Oliva 10; Ant. Cardinal 8; M. Paulet 6; Vin. Rivegli 5; L. François 3 20; Louis de Louis 3 20; Philippopulos 3; G. Marcovich 3; J. Mengucci 3; T. Gaspard 3; A. Vardiros 3; M. Benoli 1 20; G. Lunge 3; P. Ausquer 1 20; P. Ismerli 2; A. Fosco 3; Mavraki 3; Rodolphe 3; Cilonati 1; J. Pezzi 1; E. Comsi 1 20; Armao 20 piastres; P. Salvi 20; Th. Rossi 20; Guilchard 20; Sorgodogo 30; J. F. Mas 5 p. F. Graziani 5; G. Arsoni 1; Ch. Alexandre 5; P. Zeppoli 1; Ch. Lanfranchi 1; Ch. Lanfranchi Aud. Cons. 10; J. Varthin 5; S. Ermimos 5; Cielocovich 10; Carabet 4; J. Philippos 3; Ar. Cosin 3; An. Rizos 3 20; Vouliche 3 20; J. Vouliche 3; Amera 2 20; Dovlitt 2 20; A. Simon 2; G. Simon 2; Roquios 2; P. Mont 2; A. Lunge 2; Tvojeran 2; R. Nicolas 2; P. Nelli 2; Gorjotto 2; Andogogani 2; A. Agoh 2; Mudroulin 2; G. Sigodogo 1 20; Buyake 1 20; Salvatore 1 20; A. Nico 1 20; N. Armao 1; J. Armao 1; J. Frai 1; P. Gratti 1; A. Stupix 1; A. Gomba 1; A. Gymonos 1; J. Visni 1; P. Carlatti 1; J. M. Mathouline 1; J. Carlotti 1; A. Cielocovich 5; G. Pasiti 2; A. Sulaiman 20 para; F. Sagodogo 20 pag. Frai 20; J. Vitoli 3; P. Dagone 4; G. Equi 1 20; J. Cesar Sanen 3; Raph. Rozi 1; Professeur anglais 3; Professeur grec 10; Professeur d'italien 2. Total p. 149 15

Total de la liste précédente p. 5,853

Total P. 5,982 15

Note des noms des 82 élèves de N. D. de la Providence, école des Sœurs de Charité, qui ont souscrit pour donner une piastre chacune par mois.

Mlles Vict. Poncon; Fort. Sulzani; Car. Privilegio; Eva Deschamps; Ev. Balsac; A. Vicenzo; Pr. Stavri; Sop. de Calivèno; Est. Vitali; Mar. Marcopoli; Ad. Sulzani; Mar. Bas; Cel. Bas; Cat. Tassovich; Ann. Schnaller; Mar. Chiuset; Mar. Vitali; Ant. Colero; Rosa Ringuet; Lis. Bas; Fr. Bajo; Ch. Lanfranchi; Ch. Julien; Art. Baron; Em. Livadary; El. Zorah; Bast. Arsohian; Chr. Jacabian; Cath. Varthon; Ad. Brouver; Mar. Ragamey; Car. Graziani; Cirm. Graziani; Léon. Privilegio; Marg. Cordivolla; Ann. Jabs; Cel. de Calalvème; Ag. Apoty; Joseph Casimir; Vir. Teingeis; Mat. Polité; Ar. Sévère; Luc. Ghivmas; Cl. Lange; Ir. George; Const. Varoly; Ann. Marco; Mar. Nahabian; Ann. Achery; Jul. Ecnomimos; Is. Politi; Mar. Dallegio; Clem. Tiran; Gabr. Coloogi; Cath. Siber; Phil. Benvenue; Marg. Nomico; Eoph. Nomico; El. Colaro; Mar. Defilipour; Barb. Baletti; Soph. Djouany; Mar. Dallegio; Ant. Vitalis; Ad. Brindji; Franc. Dallegio; Cand. Dallegio; Mar. Dallegio; Ir. Dallegio; Cath. Dallegio; Mad. Dallegio; Joseph. Dallegio; Jean. Dallegio; Phil. Dallegio; Jean. Dallegio; Hel. George; Cat. George; Mar. George; Jean. George; An. George; Ant. George.

Par ordonnance impériale du 29 mars :

Osman éfendi, directeur des fournitures de moutons, a été élevé au rang de fonctionnaire du second ordre de la Tête classe.

Assin bey, un des employés du bureau de la correspondance de S. A. le Grand-Vézir, a été nommé fonctionnaire de la seconde classe.

Hadji-Arif aga, un des notables du district de Bozuk, a été nommé écuyer du palais impérial.

Abdullatif bey, un des employés du bureau de l'Amedji, est nommé fonctionnaire du second ordre de la seconde classe.

Méhemmed aga, capoudji-bachi, a été nommé caïmacam de Tripoli de Syrie.

Osman bey, ci-devant premier commis au conseil d'agriculture, a été nommé, avec le rang de fonctionnaire du second ordre, chef de la correspondance du bureau de l'Amiraté, en remplacement de Halet éfendi, mis en disponibilité.

Dimanche dernier, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte, sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir.

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, le Sultan accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée d'Isarié, à Béchiktache, pour y assister à la prière de midi.

— S. M. le Sultan a quitté aujourd'hui le palais impérial de Téhéragan pour aller habiter le kiosque de Haïdar-Pacha, durant une vingtaine de jours.

— Hier et samedi, S. A. le Grand-Vézir s'est rendu au palais impérial de Téhéragan, et a eu l'honneur de travailler avec S. M. le Sultan.

— Hier, Emin éfendi, premier interprète du Divan, dont nous avons annoncé, il y a plusieurs mois, la nomination au poste de président du comité d'enquête et d'amélioration de Bérouth, est parti pour se rendre à sa destination. Sabri éfendi et Riza éfendi, membres du bureau de traduction de la Porte, l'accompagnent en qualité de secrétaires de ce conseil.

— Des nouvelles de Vienne, arrivées par le dernier courrier, annoncent que Chékib éfendi, ex-ambassadeur ottoman près la cour d'Autriche, a quitté cette ville le 23 mars, après avoir remis ses lettres de rappel à S. M. l'Empereur. Il passera par Agram et s'embarquera à Semlin pour se rendre à Constantinople, où il est attendu prochainement.

— Ces jours derniers, la nouvelle est arrivée à Constantinople que Hussein pacha, gouverneur général de Vidin, qui a joué un rôle si actif lors de l'extermination des Janissaires, venait de mourir au chef-lieu de son gouvernement. Il n'a pas encore été pourvu à son remplacement.

— S. M. le Sultan a daigné faire remettre, par entremise de M. Allion, à Mme Vitmoliri-Metori, prima donna du Théâtre Naoum, une magnifique montre enrichie de diamans d'une valeur de près de vingt-huit mille piastres. Les paroles pleines de bienveillance et de courtoisie qui accompagnaient l'envoi de ce présent, sont encore une preuve de la haute protection que S. M. I. accorde au progrès des arts dans ses états.

— Le Harem du gouverneur de l'Egypte, Abbas pacha, et la suite nombreuse qui l'accompagne, sont attendus d'un jour à l'autre à Constantinople. Ils purgent leur quarantaine à Smyrne.

— Samedi dernier, après l'arrivée de la poste de Vienne, le comte de Stürmer, ministre plénipotentiaire d'Autriche, est rendu à Constantinople chez S. A. le grand-vézir et chez S. Exc. le ministre des affaires étrangères, et a eu une conférence avec ces deux hauts fonctionnaires.

— Le même jour, M. Graziani, remplissant les fonctions de chargé d'affaires des Deux-Siciles, s'est rendu à la Porte et a eu une conférence avec le ministre des affaires étrangères.

— Par ordonnance impériale du 2 avril :

M. Antoine Tingair, membre du bureau de traduction de la Porte, qui a remplipendant deux ans les fonctions d'attaché d'ambassade à Paris, est nommé secrétaire de Moussa Savfet pacha, gouverneur-général des Iles de l'Archipel, à cette occasion, M. Ant. Tingair a reçu la décoration de fonctionnaire de second rang, et M. Costaki, également attaché auprès de Moussa-Savfeti pacha, a reçu la décoration de quatrième rang. M. Ant. Tingair doit partir incessamment pour se rendre à sa destination.

— Nous lisons dans le *Journal de St-Pétersbourg* du 3 mars :

« Les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères employés à l'étranger, dont les noms suivent, viennent d'être promus par droit d'ancienneté, savoir :

» Au rang de conseiller d'Etat, le conseiller de collége de Fock, consul-général en Egypte.

» Au rang d'assesseur de collége, le conseiller honoraire Gamazoff, deuxième drogman à la légation impériale à Constantinople.

— Il résulte des nouvelles recherches faites par M. Laurance Smith, minéralogiste du Sultan, qui vient d'arriver d'un voyage scientifique, que la formation de l'émeri en Asie, est d'une étendue beaucoup plus grande qu'on n'avait supposé jusqu'à présent. Il y a maintenant deux ans que M. Smith a signalé pour la première fois l'abondance de l'émeri en Turquie et l'importance de ce minerai pour le pays. Les recherches faites dernièrement par le savant minéralogiste servent à démontrer que la Turquie peut fournir pour bien des années de l'émeri si utile aux arts. Dans ce voyage, il a découvert un autre minerai inconnu en Turquie et qui ne le cède guère en importance à l'émeri; c'est un *chromate de fer* très-riche, qui fournit pour deux ou trois couleurs par les peintres, les teinturiers et les émailleurs. L'importance en est d'autant plus grande qu'il ne se trouve que deux ou trois endroits qui fournissent cette substance aux arts.

— Le bateau à vapeur de l'état l'*Eserri-Djedid* part vendredi prochain pour Sinope et Samsoun où il va prendre des recrues qu'il transportera à Constantinople.

— Hier, dans la journée, un événement affreux a jeté la consternation et le deuil au sein d'une famille honorable de Péra. Le jeune P. S..... à peine âgé de 20 ans, a mis fin à ses jours.

On attribue à des peines de cœur cet acte de désespoir.

Ayant appris que, par suite des retards apportés aux diverses représentations des operas annoncés dans le programme de la saison théâtrale, une partie des habitués du Théâtre avaient exprimé le doute qu'on pût tout finir dans le court espace de temps qui restait encore à parcourir et qu'ils en rejetaient la faute sur la direction, M. Naoum croit devoir donner à ce sujet des explications qui pourront le justifier aux yeux d'un public, dont il s'est toujours efforcé de mériter la bienveillance :

Ayant l'année dernière engagé son Théâtre par un contrat en toute règle et croyant toujours pouvoir compter sur son exécution, M. Naoum ne pouvait se mettre en mesure de faire venir le personnel nécessaire, ainsi que cela s'était déjà pratiqué. Aussi lorsqu'il fut averé que M. le locataire se trouvait dans l'impossibilité de pouvoir remplir les engagemens contractés et que M. Naoum dut songer à se pourvoir d'une compagnie et de tout le nécessaire, la saison théâtrale était déjà arrivée, et ce ne fut qu'à force de zèle et de célérité qu'on put arriver à point, sans toutefois parer à toutes les difficultés qui ne pouvaient s'attribuer qu'au manque de temps. Ajoutons que l'intérieur du Théâtre était complétement neuf et qu'on n'y voyait que les quatre murs. Les premières représentations eurent lieu; mais comme rien n'avait pu être, à proprement parler, organisé à l'avance, ce n'est qu'au fur et à mesure qu'une pièce était jouée, qu'on savait la direction pour avait monter les opéras et Dieu sait au prix de quelles peines et de quelles dépenses!

Toutefois ce manque de temps n'aurait point été une difficulté insurmontable, et le zèle y aurait pu suppléer, s'il ne s'y était venu joindre des obstacles de construction. Par suite du défaut de construction dans la toiture, défaut dont on n'avait pu s'apercevoir que lorsque la mauvaise saison fut venue, l'eau pénétrait partout et surtout dans la partie du bâtiment où l'on travaillait aux décorations et effaçait chaque jour le travail de la veille. Le local fesant défaut, il fallut obvier tant bien que mal à ce grave inconvénient, et ce ne fut qu'après mille précautions qui absorbèrent beaucoup de temps, que la direction arriva à produire des décorations en bon état.

Il est encore un empêchement dont il faut tenir compte et dont la faute doit retomber sur la rigueur extraordinaire de l'hiver. Les artistes venus tous d'un pays chaud et ayant eu à subir presque sans transition le froid continu et l'humidité qui ont fait de cet hiver une saison exceptionnelle sous le ciel de Constantinople, eprouvaient souvent le souffrir de cette température rigoureuse qui ne leur a pas permis de se faire à ce changement de climat et d'habitudes, et il en est résulté des indispositions dont une fort grave, et qui ont fait bien souvent différer les représentations, et par suite de ce, ajourner les représentations.

En entrant dans tous ces détails, M. Naoum espère que le public prendra en considération tous les obstacles qui ont nui à la promptitude des représentations. Il croit aussi de son devoir de déclarer que par suite de ces obstacles, il se trouve dans la nécessité absolue d'effacer le dernier opéra *Margarita* du programme annoncé au commencement de la saison. M. Naoum est le premier à déplorer un état de choses que toute sa bonne volonté et son zèle ont été impuissans à modifier, et il compte assez sur l'indulgence du public pour espérer qu'il se montrera satisfait des explications que M. Naoum a eu devoir lui donner et qui seules peuvent l'excuser d'un manque de parole bien involontaire.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Paris, 18 mars.

Rien de saillant.

A la Bourse du 17, les fonds ont subi une assez forte dépression à la suite des nouvelles de l'Italie qui annonçaient la prochaine reprise des hostilités entre l'armée piémontaise et l'armée autrichienne.

La loi électorale a été enfin votée par l'assemblée nationale qui a commencé la discussion du budget dans sa séance du 16.

D'après tous les calculs, les élections générales de la législation auront lieu le 13 mai et la nouvelle chambre sera convoquée le 28 du même mois.

Dans sa séance du 14 mars, l'Assemblée nationale a procédé à la nomination de son président mensuel. C'est encore M. Marrast qui, après deux tours de scrutin, a été appelé à occuper le fauteuil.

L'Assemblée nationale, sur la demande du ministère, a accordé un supplément de 50,000 francs par mois, au président de la République, à titre de frais de représentation.

Un bal plus nombreux et plus brillant que le premier a été donné par le président de la République au palais de l'Elysée. L'élite du faubourg St-Germain et toutes les notabilités politiques, scientifiques, littéraires, artistiques, etc., s'y trouvaient réunies.

On ne sait pas encore précisément à quoi s'en tenir sur la détermination du gouvernement français relativement à l'intervention en faveur du Pape. Mille bruits contradictoires se croisent et laissent un vaste champ aux conjectures.

ANGLETERRE.

Londres, 7 mars.

Le 7 mars dans la chambre des communes M. Disraeli, maintenant le chef du parti tory, a développé sa motion relative aux charges qui pèsent sur l'agriculture. M. Disraeli a montré que la terre payait 12 millions sterling, ou 300 millions, en taxes dont sont exemptes les autres propriétés. Comme conclusion, il a proposé que la terre continuât à payer la moitié de ces taxes, l'autre moitié de 150 millions étant rapportée à la charge du fonds consolidé. La question maintenant est de savoir où l'on prendrait ces 150 millions. Il faudrait les lever par une nouvelle taxe sur le revenu. M. Disraeli n'a pas poussé plus loin ses conclusions.

M. Hume, qui a parlé après lui, propose au contraire de réduire les dépenses de 250 millions, afin de pouvoir alléger les taxes générales. C'est la proposition de M. Cobden, que la chambre avait déjà rejetée.

A la même chambre M. Bankes a fait une motion tendante à ce qu'il soit communiqué par le gouvernement une liste des armes cédées, en 1848, à des tiers à l'effet d'être envoyées avec le consentement des ministres britanniques, aux insurgés siciliens en état de rébellion contre le roi des Deux-Siciles, allié de S. M. la reine Victoria. M. Bankes a ajouté que, pour le malheur du roi des Deux-Siciles, celui-ci avait invité à sa cour un homme d'état anglais qui s'est fait connaître en Italie comme l'instigateur de révolutions. Ensuite, que les fauteurs du mouvement insurrectionnel en Sicile paraissent avoir été hautement approuvés par les ministres anglais, car ceux-ci ont retiré à ce monarque son titre de roi des Deux-Siciles, et ne lui ont laissé que celui de roi de Naples. L'honorable membre a ensuite fait mention des bruits qui circulent et d'après lesquels les insurgés siciliens ont également reçu des secours en munitions de guerre des arsenaux anglais; il a terminé par demander que lord John Russell ou le secrétaire d'état des affaires étrangères donnât des explications sur ces faits graves.

Lord Palmerston ayant pris la parole, a dit qu'il ne s'opposait point à faire communication des pièces relatives à cette question, pourvu que les dernières paroles ayant trait aux insurgés siciliens fussent supprimées de la motion. Il paraît, a ajouté le noble lord, que l'honorable préopinant appartient aux partisans de cet ancien état de choses qui avait érigé en maxime que les rois de droit divin pouvaient mal gouverner, et que les nations n'existaient que pour les rois, mais que ceux-ci n'existaient pas pour les nations. Depuis des siècles, dit lord Palmerston, les Siciliens ont été en possession d'un gouvernement constitutionnel, et la constitution de 1812 n'a été que le rétablissement de ce que les Siciliens avaient possédé depuis bien long-temps. Je ne trouve pas qu'on doive les qualifier de rebelles.

Le noble lord a ensuite réfuté l'assertion du préopinant, qui avait prétendu que les relations étrangères de la Grande-Bretagne étaient mal dirigées ou que la haute influence morale exercée par l'Angleterre avait décliné. Prenant la défense de la conduite tenue par lord Minto, lord Palmerston a établi que l'intervention du premier n'a eu lieu que sur la demande du roi de Naples lui-même. L'honorable préopinant, ajoute lord Palmerston, aurait mieux fait d'ajourner sa motion jusqu'à ce que les papiers en question fussent déposés sur le bureau. Je ne vois aucun empêchement à ce qu'ils soient communiqués, car l'entrepreneur qui avait à fournir ces armes aux Siciliens s'était adressé à l'administration de l'artillerie pour en obtenir quelques pièces de canons. Ayant été consulté, je n'ai pas cru devoir en refuser l'autorisation ni m'opposer à ce que mon nom figurât dans cette affaire, Si le préopinant veut supprimer la fin de sa motion, je n'en combattrai pas la présentation.

Sir John Walsh ayant pris la parole, a dit que la question se résumait à ceci. L'Angleterre était-elle à cette époque puissance neutre ou non ? Si elle était puissance neu-